



COMMUNE DE VALERGUES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL de la séance du
conseil municipal du 08 septembre 2014

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Rectification du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2014 et de la délibération n° 04/28072014: « Approbation de la Concession d'Aménagement de la ZAC des Roselières ».

Par délibération n° 04-28072014 en date du 28 juillet 2014, il a été voté l'**Approbation de la Concession d'Aménagement de la ZAC des Roselières** et indiqué la répartition des votes suivants :

Pour :14
Contre : 03
Abstentions :02

Or il s'avère qu'une conseillère qui a voté « contre » avait une procuration. Le Décompte des votes est donc erroné.

Cette omission relève de l'erreur matérielle et n'entache en rien la décision du choix de la concession d'aménagement qui est prise à la majorité des voix.

Aussi est-il proposé au Conseil de prendre acte de cette erreur matérielle, et de modifier la répartition des votes de la délibération n° 04-28072014 en date du 28 juillet 2014

Les valeurs sont rectifiées comme suit :

Pour : 13

Contre : 04 (Karine FALCO, Véronique HILLAIRET, Alexandra DERAÏ et Jean Louis SUAU)

Abstentions: 02 (Brigitte ESCALA et Eloi MARTINEZ)

Pour : 19. Contre : 0 Abstentions: 0